



## Rappel : Demande de bourse de nationale de collège - Coupon réponse à rapporter

publié le 19/09/2024

Rappel,

Pour l'année scolaire 2024-2025, la bourse nationale de collège est à demander

avant le 17 octobre 2024.

La semaine de la rentrée, chaque élève a reçu un courrier d'information à destination des parents, avec un coupon réponse à rapporter au professeur principal, même si la date de retour est passée (cf. pièce jointe), .

Chaque élève inscrit au collège peut faire une demande de bourse nationale de collège.

Une demande doit être faite pour chaque enfant.

**Pour faire une demande**, vous devez vous munir de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023 et vous connecter à votre compte EduConnect, via le site du collège, comme indiqué ci-dessous puis dans votre espace « Mes services », cliquer sur l'onglet « Demande de bourse ». Vous devez également rapporter le coupon au professeur principal de votre enfant en cochant la case « **je fais la demande de bourse de collège en ligne avec mon compte parent ou FranceConnect** »

**Pour les familles qui ont fait la demande lors de l'inscription ou de la réinscription de leur enfant**, vous devez impérativement redonner le coupon au professeur principal de votre enfant en cochant la case « **j'ai déjà fait la demande en ligne, lors de l'inscription-réinscription de mon enfant** ».

Le coupon-réponse est très important. Il nous permet de vérifier que votre demande pour l'étude du droit à la bourse de votre enfant a bien été prise en compte.

Nathalie Ferret

Secrétaire

Collège Gérard Philipe

51 rue Chiron Courtinet - BP 44

79010 NIORT Cedex

Tel : 05.49. 24. 42. 53

### Document joint

[coupon-reponse\\_demande\\_de\\_bourse \(PDF de 274.7 ko\)](#)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.